



Compte rendu de l'Assemblée Générale du Pays Périgord Vert (valant Procès-verbal)

Date : 27 / 06 / 2024

Lieu : Condat Sur Trincou

Horaires : 11h00 / 12h30

Introduction :

Mme LANGLADE, présidente du Pays Périgord Vert (PPV), ouvre la séance à 11h00 en faisant les remerciements d'usage et en mentionnant les personnes excusées. Elle remercie la mairie de Condat sur Trincou pour le prêt de la salle.

Elle rappelle ensuite les missions principales du Pays, notamment l'animation en faveur de l'attractivité territoriale. A titre d'exemple, et en tant que représentante du Pays et de la Région, elle fait part de sa participation aux nombreux projets du territoire tels que le Château de Fayol en Ribéracois ; le COPIL relatif à la restauration du Château de Nontron dans la même journée ; ou encore le dernier GAL où 4 projets ont été présentés.

Enfin, elle présente et remercie l'ensemble du personnel de la structure pour la qualité du travail effectué ; ainsi que les partenariats nombreux et nécessaires pour réaliser les missions du Pays.

La lecture de l'ordre du jour est faite et la parole est donnée au directeur, Emmanuel MAZEAU pour la présentation de l'activité 2023.

D) Présentation de l'activité 2023

Emmanuel MAZEAU présente l'activité de la structure pour l'année 2023. Il s'appuie sur un support de présentation prévu à cet effet et reprenant le rapport d'activité. En complément les chargés de mission apportent des informations complémentaires sur des actions.

Remarque :

- Concernant l'animation du CDT :
 - *Mme C. LANGLADE réprecise que les communes peuvent appeler directement l'équipe du Pays pour les accompagner vers les fonds d'aide régionaux dès lors qu'elles ont un projet. Ce n'est pas réservé uniquement aux EPCI. Elle souligne la présence du projet TZCLD en cours de déploiement en Ribéracois et Verteillacois*
- Concernant les fonds européens :
 - *Mme C. LANGLADE insiste sur le travail de concertation, de co-construction, qui a été réalisé pour mettre en œuvre la programmation des fonds européens pour la période 2021/2023 – 2027.*
 - *Mme Catherine HUA intervient dans ce sens en précisant que ce sont les acteurs du territoire qui ont défini les axes d'intervention et le règlement d'intervention, aidés par l'autorité de gestion régionale et les services du Département. La démarche des fonds européens territorialisés prône le travail en réseau, la coopération entre acteurs et l'expérimentation.*
- Concernant l'ACP et sa mise en œuvre :
 - *Mme LANGLADE profite du moment pour rappeler qu'elle est épaulée sur cette action par Mme Christine DEGLANE, vice-présidente du Pays en charges des affaires économiques. Mme DEGLANE la suppléait le cas échéant pour présider les COPIL de l'ACP notamment.*
 - *Mme DEGLANE complète le propos en disant que les chargés de mission du Pays peuvent rencontrer tous types d'entreprise sur l'ensemble du territoire et les orienter vers les dispositifs en adéquation avec leur projet d'investissement.*

- *La question concernant la disponibilité du diagnostic économique réalisé dans le cadre de l'ACP est posée : E. MAZEAU répond qu'il n'est pas en ligne sur le site internet mais disponible à la demande auprès des services du Pays.*

➤ Concernant la mobilité :

- *Colette LANGLADE rappelle que le premier COPIL de lancement du Contrat Opérationnel de Mobilité a eu lieu sur Brantôme le 7 juin 2024 avec la présence des 6 EPCI, des services de la Région, du Département et de l'Etat notamment. Parmi les sujets abordés il y a la possibilité d'ouverture des bus scolaires à d'autres usagers ; il y a un cadre réglementaire, juridique à respecter mais l'idée est à l'étude.*

Il n'y pas d'autres remarques sur l'activité 2023

A la demande de la Présidente, l'activité 2023 est soumise au vote de l'Assemblée. Elle est approuvée à l'unanimité.

II) Présentation des comptes 2023

>>> Mme LAURENT, experte comptable, présente les comptes de la structure : le résultat d'exploitation est légèrement excédentaire comme l'année précédente. Pas de dépenses anormales à noter, ce qui traduit une gestion saine de la structure.

Par contre, il est à noter un résultat exceptionnel conséquent dû à un décalage entre la réalisation de l'action OCMR et le paiement des subventions dédiées à cette opération. Cela provient du fait que des provisions ont été faites annuellement par rapport à des charges de personnel notamment (par prudence comme le dit Mme LAURENT au regard des délais de paiement des financeurs) qui auraient dû être reprises régulièrement. Mais cela n'a pas été le cas. Aujourd'hui, et sachant que l'opération a été soldée (versement en 2023 du solde de l'opération de la part de l'Etat notamment, soit 150 k€) cela remonte en résultat exceptionnel dans les comptes de la structure.

>>> Monsieur PICQ, commissaire aux comptes désigné, admet que bien évidemment le résultat exceptionnel impacte fortement le résultat net de l'association ; ce dernier étant bien supérieur à celui de l'année précédente. C'est un résultat exceptionnel et non récurrent.

Néanmoins, il explique qu'il n'y a pas eu de trop perçu ou de sur financement de la part des financeurs publics et que l'argent est correctement utilisé. Des comptes rendus financiers sur le réalisé sont transmis auprès des financeurs avant paiement.

Le seul delta positif non consommé dans le cadre de l'OCMR, émanant de l'enveloppe des EPCI et versé au commencement de l'action, a été réutilisé (avec leur accord !) dans la mise en œuvre de l'ACP (dispositif venant suppléait l'OCMR) pour financer notamment le diagnostic préalable obligatoire.

Par la suite, M. PICQ fait lecture des rapports légaux et obligatoires suivants :

- certification des comptes 2023 sans aucune réserve
- état des conventions réglementées et certifications de ces dernières sans aucune réserve

Il fait état de la nécessité pour une association d'avoir un fonds de roulement conséquent et d'une trésorerie conséquente pour faire face aux décalages de paiement des subventions publiques et aux difficultés potentielles à court terme.

Remarque :

- *Un membre de l'assemblée n'a pas saisi l'explication concernant les produits exceptionnels : Monsieur PICQ réitère l'explication, notamment le principe de prudence (trop prudent) appliqué souvent par les experts comptables, lié au décalage entre la réalisation des charges et le paiement des produits dans le cadre d'opérations pluri annuelles telles que l'OCMR. Bien évidemment cela impacte la trésorerie*
- *Question : que va devenir cet argent ? sert-il à rémunérer des administrateurs ? E. MAZEAU et Mme LANGLADE répondent que cet argent n'est en aucun cas redistribué en dividende ou autre ! il entre dans les fonds propres de l'association.*

Mme La présidente soumet au vote de l'Assemblée Générale :

➤ **La validation des comptes 2023**

Ceux-ci sont validés à l'unanimité.

- **L'affectation du résultat de l'exercice 2023 (soit 120 656 €) dans les fonds propres de l'association.**

Proposition adoptée à l'unanimité par l'Assemblée

III) Activité et budget prévisionnel 2024

E. MAZEAU, en s'appuyant toujours sur le Powerpoint de présentation, évoque les actions pour 2024, en faisant des focus sur les thématiques principales, à savoir :

- Animation du CDT
- Travaux sur l'attractivité du territoire, en particulier sur les mobilités
- Mise en œuvre & animation du dispositif A.C.P
- Pilotage des fonds européens (FEDER OS 5 & LEADER)

Emmanuel MAZEAU présente le budget prévisionnel correspondant à l'activité 2024.

Il n'y a aucune remarque ou question de la part de l'assemblée

IV) Questions diverses

- *Il est demandé si les élections législatives et les conséquences sur la politique nationale impacteront le Pays (aides publiques, remise en question etc...). Mme C. LANGLADE répond qu'il est trop tôt pour se prononcer et qu'il n'y a aucune visibilité à ce jour ; mais probablement cela impactera à termes ce genre de structure.*
- *Mme N. HERMAN BANCAUD, mairesse de Nontron, porte beaucoup d'espoir dans les travaux portant sur la Mobilité et sur le rôle du Pays en tant qu'animateur coordinateur afin d'apporter de vraies solutions de mobilité dans les territoires ruraux, à destination des populations*
- *Le représentant de l'association 'Le Hangar' rappelle que les fonds européens restent complexes, la procédure est longue et cela suscite du stress/inquiétude chez les porteurs de projet. Il évoque le problème de la temporalité entre dépôt d'un dossier, acceptation et paiement de l'aide.
Mme HUA et M. MAZEAU rappellent qu'en effet les fonds européens ne sont simples et que les règles et procédures à respecter sont nombreuses. D'où l'intérêt d'être accompagné dès le départ par C HUA pour faciliter les démarches.
Mme HUA rappelle également l'existence de plancher en termes de dépenses éligibles afin d'éviter à certains porteurs de projet de se positionner sur les fonds européens au regard de la nature et des montants des dépenses.*
- *Damien DESMIER de Périgord Développement salue les travaux sur la mobilité car cela favorisera l'attractivité du territoire. En effet, comme pour le logement, la problématique de la mobilité impacte négativement le Périgord Vert.*

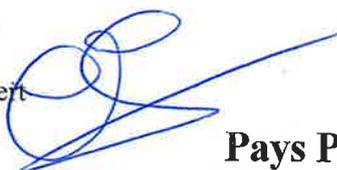
Pas d'autres remarques ou questions sont soulevées.

Les différents points de l'ordre du jour ayant été abordés, Mme La Présidente lève la séance à 12h15.

Compte rendu établi à Champagnac de Belair et visé en date du 18 juillet 2024 par :

Madame Colette LANGLADE

Présidente du Pays Périgord Vert
Conseillère Régionale



Pays Périgord Vert

av. Ferdinand Beyney
24530 CHAMPAGNAC de BELAIR
SIRET : 449 238 997 00042 - APE : 9499Z
www.perigord-vert.com - Tél. 05 53 06 01 00